

### Management des forêts

**Vous aussi,  
Devenez membre  
des commissions  
Rejoignez-nous !**

#### Appréhendez

Les futurs projets de norme

#### Prenez part

Au contenu des futures normes

#### Commentez

Les projets en consultation

#### Participez

Aux réunions des commissions françaises

#### Devenez Expert Européen

Et allez défendre les positions stratégiques françaises

### Agenda des prochaines commissions

**BF 035 Durabilité Préservation**  
31 octobre, 09h30-12h00

**BF 010 DTU 51-1 Parquets**  
20 novembre, 09h30-13h00 - FNB

**BF 012 DTU 51-11 Parquets**  
20 novembre, 14h00-17h00 - FNB

**BF 029 Bois ronds bois sciés**  
21 novembre, 14h00-17h00 - FNB

**BF 063 Menuiseries**  
21 novembre, 10h00-17h00 - UFME

**CEN/TC 124/WG 2 Structures en bois**  
23 et 24 octobre - Berlin

**CEN/TC 38 Durabilité**  
14 novembre - Bordeaux

L'ISO PC 287, à l'origine de la norme ISO 38200 *Management durable de la forêt – Chaîne de contrôle* publiée en début d'année, va être transformé en Comité Technique (ISO/TC 287).

L'objectif de cette modification de statut est de permettre à cette structure d'élaborer plus d'un projet de norme. Les intentions affichées par son président, d'origine brésilienne, sont de créer trois groupes de travail (WG) pour traiter l'ensemble des problématiques liées à la chaîne de valeur des industries des produits en bois et à base de bois. Ce Comité Technique vise ainsi à traiter de sujets tels que les aspects environnementaux, les aspects de renouvelabilité, de mesure et de traçabilité du bois.

Le premier groupe de travail proposé serait en

charge de la chaîne de contrôle ; il aurait à compléter la norme publiée sur des aspects qui n'avaient pas pu être finalisés (nouvelles technologies, innovation, blockchain, approche multi-sites, partage de crédit, critères de diligence raison-



née), et devrait en outre rédiger un guide d'application de la norme.

Le deuxième groupe traiterait des aspects de mesure et de traçabilité des bois y compris le cubage ; il compléterait les exigences de la

chaîne de contrôle notamment sur les critères des intrants et les innovations en matière de traçabilité comme les techniques de code-barres et de code génétique.

Le troisième groupe enfin aborderait les problématiques environnementales spécifiques au secteur en incluant les critères de biodégradabilité et de compostabilité, et les nouvelles applications telles que celles à base de nanocellulose, biochimiques, ou encore textiles.

Ces travaux pourraient débuter dès 2020. La date de la première réunion de ce nouveau Comité Technique n'est pas encore fixée ; il y sera décidé des animateurs de groupes et des sujets prioritaires. La Commission de normalisation qui suivra ces travaux pour la France est la BF 088 gérée par le BNBA.

### Cubage des bois

Le cubage du bois est l'opération consistant à évaluer le volume du bois. Il permet d'en déduire le volume commercial utilisable en bois d'œuvre. Afin de mettre le vendeur et l'acheteur d'accord dans l'appréciation de ce volume théorique, conduisant à la valeur de ce bois, des méthodes normalisées sont apparues très tôt nécessaires.

Ces méthodes ont ainsi fait l'objet de la norme NF B 53-020 *Bois – Cubage des bois ronds et assimilés* publiée dans sa première version en 1972. Cette norme

est citée dans l'arrêté du 23 avril 1975 qui précise que seuls peuvent être employées pour le cubage des bois ronds et assimilés les méthodes faisant l'objet de



cette norme.

Afin de prendre en compte les évolutions et les pratiques du terrain, cette

norme a fait l'objet d'une révision de fond démarrée il y a trois ans. Elle a été menée avec les représentants des professions. Le contenu de la norme est désormais plus lisible et traite successivement du cubage des pièces individuelles, du cubage des piles et enfin des autres cas.

La nouvelle version de cette norme essentielle pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en bois vient d'être publiée. Une révision de l'arrêté pour mettre à jour la date de la norme à utiliser devrait bientôt suivre.

## Quoi de neuf ?

### Formaldéhyde

Les essais relatifs au formaldéhyde font l'objet de la norme EN 717-1 pour les produits en bois. Une nouvelle classe F1 dont la valeur d'émission est moitié moindre que celle de la classe E1 pourrait être introduite dans de nombreuses normes harmonisées. En effet, cette classe semble faire l'objet d'une proposition d'acte délégué en cours.



### COV

L'arrivée et la généralisation de l'utilisation de la norme EN 16516 qui vise tous les matériaux et permet de soumettre à essai les produits pour l'ensemble des composés organiques volatils tend à être introduite dans les normes visant les produits bois. Son utilisation permet de répondre à l'exigence relative aux substances dangereuses.

## Période de coexistence pour les menuiseries

Il était jusqu'à présent prévu que la mise en place du marquage CE pour les produits couverts par les normes EN 14351-1 (menuiseries extérieures) et EN 14351-2 (menuiseries intérieures) soit obligatoire en même temps, le premier novembre 2019. Compte tenu de la nécessité d'un acte délégué pour la partie 2, acte délégué qui ne pourrait pas être publié au JOUE

dans des délais prévisibles, la Commission Européenne n'a pas proposé de modifier la fin de la période de coexistence pour les menuiseries extérieures en novembre de cette année et n'a pas fourni de date pour les menuiseries intérieures. Dans les deux cas, la norme EN 16034 ne permettrait pas à elle seule d'apposer le marquage CE sur les produits concernés.



## Normadico : Les D.T.U. Documents techniques unifiés

Les DTU, qui sont aussi des normes françaises, proposent des clauses techniques types pour les marchés de travaux relatifs à des ouvrages ou parties d'ouvrages couramment réalisés avec les techniques communément maîtrisées par les acteurs qualifiés de la construction. Ces documents très particuliers comportent tous 3 parties, auxquelles d'autres parties peuvent être ajoutées pour traiter par exemple de concep-

tion de l'ouvrage. Dans ce dernier cas le DTU est complété d'un fascicule de documentation.

– **Le cahier des clauses techniques (CCT)** : Il réunit l'ensemble des dispositions d'ordre technique nécessaires à la réalisation d'un ouvrage, par l'entrepreneur chargé des travaux.

– **Le guide de choix des matériaux (CGM)** : Il identifie les produits ou composants à utiliser

pour la réalisation de l'ouvrage et précise les performances à exiger contractuellement pour les fournitures.

– **Le Cahier des clauses spéciales (CCS)** : Il fournit les clauses administratives générales telles que la liste des travaux qui font partie du marché, les dispositions de coordination avec les autres intervenants, les dispositions pour le règlement des contestations...

## PUBLICATIONS

**NF DTU 31-2**: Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois  
Mai 2019

**NF EN 16929**: Méthodes d'essais—Planchers en bois—Détermination des propriétés vibratoires  
Juin 2019

**NF B 51-010**: Bois—Essai de traction perpendiculaire au fil  
Août 2019

**NF B 51-012**: Bois—Essai de cisaillement  
Août 2019

**NF B 53-020**: Bois—Cubage des bois ronds et assimilés  
Août 2019

**NF EN 844** : Bois ronds et bois sciés—Terminologie  
A paraître en fin d'année

**Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR**  
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

## Arrêtés protection incendie

Le 7 août deux arrêtés relatifs à la protection incendie des bâtiments d'habitation ont été publiés au JORF.

Le premier met à jour les exigences de performance contre l'incendie notamment des revêtements de façade.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038906964&categorieLien=id>

Le second concerne les travaux de rénovation des immeubles de moyenne hauteur.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/8/7/LOGL1907227A/jo/texte>

Ces deux arrêtés entrent en vigueur pour les bâtiments dont la demande de permis de construire sera déposée à partir du 1er janvier 2020. Ces textes renforcent les exigences dans le domaine de la propagation du feu par les façades.



BUREAU DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

**Bureau de Normalisation Bois et Ameublement**

10, rue Galilée – 77420 Champs-sur-Marne  
Tel. 01 72 84 96 53 - Mél : [bnba@fcba.fr](mailto:bnba@fcba.fr)

Contact : Ambre LE FERREC / Guillaume ROUSSELET  
Tel. : 01 72 84 96 55 / 01 72 84 96 54

Mél : [ambre.leferrec@fcba.fr](mailto:ambre.leferrec@fcba.fr) / [guillaume.rousselet@fcba.fr](mailto:guillaume.rousselet@fcba.fr)